



Objectif :

Ce guide fournit une orientation pour l’achat, la sélection et l’utilisation des EPI au niveau européen. Il aide les responsables d’entreprise à minimiser les risques, garantir la conformité légale et assurer la protection efficace des employés. Le marquage CE et les normes servent de référence, complétés par la formation, l’usage correct et la documentation.

Notions de base : Marquage CE et EPI en Suisse

- ▶ **Base juridique :** Loi sur le travail (LTr), Ordonnance sur la sécurité et la protection de la santé au travail (OSPT)
- ▶ **Objectif :** Protection contre les risques pour la santé et la sécurité au travail
- ▶ **Champ d'application :** Tous types d'EPI – gants, casques, masques respiratoires, etc.

Important : Le marquage CE n’est pas un label de qualité, mais indique que l’EPI répond aux exigences européennes. En Suisse, il sert de référence, mais la conformité doit toujours être vérifiée selon la réglementation nationale et les indications du fabricant.

2

Catégories des EPI

Catégorie Risque	Exemples	Exigences de contrôle
I Risque simple, produits à vérifier soi-même	Gants contre les contraintes mécaniques légères	Déclaration du fabricant
II Risque moyen, p. ex. protection contre les coupures, les chutes, le bruit	Lunettes de protection, chaussures de sécurité	Examen CE de type (interne)
III Risques mortels ou dommages permanents	Masques respiratoires, combinaisons de protection contre les produits chimiques	Un Organisme Notifié externe contrôle chaque lot

Conseil pratique : Lors de l’achat, vérifiez toujours la catégorie et le domaine d’application de l’EPI. Seuls les produits de catégorie III font l’objet de contrôles stricts.

3

Marquage CE vs. certification

- ▶ **Marquage CE :** Bien qu’il ne soit pas obligatoire en Suisse, il sert de référence pour la conformité aux exigences européennes.
- ▶ **Certification / marquage de contrôle :** Souvent volontaire (ex. normes EN, marque GS), elle garantit des contrôles supplémentaires et un niveau de sécurité renforcé.
- ▶ **À retenir :** CE ≠ certificat – le marquage CE indique une conformité aux exigences minimales européennes, tandis que les certifications apportent une sécurité supplémentaire selon les normes suisses ou internationales.

4

Guide : Bien choisir les EPI

4.1. Effectuer une analyse des risques

- Identifier les dangers présents sur le lieu de travail
- Déterminer les parties du corps les plus exposées

4.2. Déterminer la catégorie

- Évaluer le degré de risque
- Choisir la catégorie appropriée (I, II ou III)

4.3. Vérifier le marquage CE

- S'assurer que le marquage CE est visible sur le produit ou l'emballage
- Vérifier la présence de la déclaration de conformité CE

4.4. Comparer les normes et labels de contrôle

- Vérifier le respect des normes EN applicables (ex. EN 166 pour les lunettes de protection)
- Tenir compte des marquages de contrôle supplémentaires comme indicateur de qualité

4.5. Vérifier le fournisseur et la documentation

- Acheter uniquement auprès de fabricants fiables
- Archiver les documents techniques, les rapports de contrôle et les notices d'utilisation

4.6. 4.6. Instruction et formation

- Former les employés à l'utilisation correcte des EPI
- Documenter l'utilisation, le stockage et les contrôles réguliers

5

Liste de contrôle pour l'achat d'EPI

Points de contrôle	Statut / Remarques
Marquage CE présent	Oui / Non
Déclaration de conformité CE disponible	Oui / Non
Catégorie adaptée au risque	I, II ou III
Normes / marquages de contrôle EN vérifiés	Oui / Non
Fournisseur fiable & documenté	Oui / Non
Formation des employés planifiée	Oui / Non



Conseils pratiques pour l'achat des EPI

- Sélectionnez toujours les EPI en fonction des risques réels sur le poste de travail, et non selon l'apparence ou l'impression visuelle.
- Vérifiez que le fournisseur met à disposition la documentation technique, ce qui facilite les audits internes.
- **Respectez le stockage et le marquage : le marquage CE doit rester lisible en permanence.**
- Pour les EPI de catégorie III, n'utiliser que des produits accompagnés d'un rapport d'essai délivré par un organisme notifié.
- Documentez les contrôles réguliers et les cycles de remplacement pour minimiser les risques et réduire les temps d'arrêt.